

**PROCES VERBAL SEANCE DU COMITE
SYNDICAL**

du 21 février 2023

Le vingt et un février deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, siège du syndicat, sur la convocation en date du quatorze février deux mil vingt-trois qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 14/02/2023

Installation d'un nouveau délégué au Conseil Syndical : Henri SOUDAN en remplacement de Laëtitia GABRIEL. (délibération n°D 2022-141 du 15/12/2022 de la communauté de communes de Bugey Sud pour la désignation de Monsieur Henri Soudan).

Présents : BORDEL Joël, Véronique SOUDAN suppléante de COCHONAT Pierre, GARCIA Youri, GRANGER Sylvain, Eric MICHOUUD suppléant de LUZET Frédérique MAURIN Paul, MOREL Eric, PERRIER Christophe, POURTIER Annie, SOUDAN Henri.

Absent excusé ayant donné pouvoir : BOITEUX Myriam à GARCIA Youri, VIAL Frédéric à GRANGER Sylvain.

Absents et excusés : CHATELAT Rémi, GUILLET Laurent, LACOSTE Alain, PYOT Robert,

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 10 sur le nombre de 16. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Joël Bordel. Ce dernier accepte.

Assisté par Evelyne DEQUIN, secrétaire du syndicat

Affichage le 28/02/2023 de la liste des délibérations prises en séance pour être rendues exécutoires.

Transmission le 03/03/2023 du procès-verbal de séance aux titulaires par mail et par courrier pour les titulaires dépourvus d'adresse électronique.

Ordre du jour :

Installation d'un nouveau délégué au conseil syndical.

Délibération :

- 2023-01-01 Débat des orientations budgétaires

Questions diverses

APPROBATIONS :

- Procès-verbal de la séance du Comité syndical du 30/11/2022

Approuvé à l'unanimité.

- Ordre du jour de la séance du Conseil Syndical du 21/02/2023

Approuvé à l'unanimité.

Installation d'un nouveau délégué au Conseil Syndical

Madame Laëtitia GABRIEL, déléguée titulaire au syndicat a présenté sa démission à Monsieur le Maire de la commune de Groslée Saint-Benoit. De ce fait, Monsieur le Maire a proposé à la communauté de communes de Bugey Sud un nouveau représentant : Monsieur Henri Soudan.

La communauté de communes de Bugey Sud a procédé à la désignation de Monsieur Henri Soudan en conseil communautaire du 15/12/2022.

Monsieur Henri SOUDAN est installé nouveau représentant, siégeant au SYDCEHR.

Le Président remercie Monsieur Soudan d'accepter de siéger au syndicat. Désormais, les Maires des 4 communes impactées par l'inondations siègent au syndicat.

Le Président invite Monsieur Soudan a se présenter, celui-ci indique être satisfait de siéger au syndicat.

Délibération :

2023-01-01 DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La tenue du débat des orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015 (loi NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 et L5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport des orientations budgétaires (ROB).

Le rapport des orientations budgétaires a été transmis aux délégués syndicaux (annexe n°1 de la délibération 2023-01-01).

Le Président procède à la présentation du rapport des orientations budgétaires du syndicat.

Il rappelle l'historique et les compétences du syndicat de 1985 à 2018 puis les conséquences du transfert de la compétence Gemapi aux EPCI en 2018.

Concernant l'historique des financements du syndicat, des diminutions des participations des communes constatées, des exercices déficitaires avant le transfert Gemapi en lien avec la rénovation de l'ensemble des pompes à partir de 2014, et un rééquilibrage par la signature de la convention CNR (MIG), entraînent une augmentation des participations.

L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2022 en matière de charges d'électricité et d'exploitation des ouvrages démontre une diminution des charges. Baisse de l'électricité du fait d'une année peu pluvieuse. Diminution des charges d'exploitation en raison du cahier des charges du marché d'exploitation revu sur le nouveau marché recalibrant le nombre d'heures de l'exploitation des stations.

Les autres charges sont des charges ordinaires de fonctionnement, stables.

L'année 2022 a démontré une absence de travaux conséquents avec des report de certaines dépenses sur l'exercice 2023.

Le nouveau marché d'électricité a été attribué dans un contexte défavorable avec une augmentation des coûts de l'énergie.

Le schéma directeur des ouvrages du syndicat avec la production d'un schéma directeur est en cours d'élaboration. Il est attendu qu'il présente des scénarii sur la situation des ouvrages hydrauliques et la gestion financière du syndicat.

Une projection sur les exercices 2023 et 2024 est présentée. Les travaux seront priorisés en fonction de l'urgence et des finances disponibles du syndicat.

En matière de charge d'électricité :

Résultat de la consultation d'octobre 2022 (tarifs moyens au Mwh) :

Année 2023 : 736 € TTC (614 € HT)

Année 2024 : 515 € TTC (430 € HT)

Amortisseur électricité : 50 % des surcoûts jusqu'à un prix plafond de 500 € + Droits ARENH (aides directement intégrée sur la facture d'électricité) = 555 € TTC / Mwh

Dépenses prévisionnelles 2023 :

434 Mwh (consommation prévisionnelle année précédente) X 555 € = 240 000 € TTC.

Estimation 2024 : 225 000€

La facture de janvier 2023 est conséquente. Le bouclier tarifaire n'est pas encore appliqué. Les résidus de crues des pluies et la fonte de neige de début d'année ont nécessité des pomper sur les premiers jours de janvier. Février ayant été particulièrement sec, on peut espérer des factures moins consommatrices de Kwh.

En matière de charge d'exploitation des stations :

Le prévisionnel est estimé à 126 000€ TTC en 2023 (sur la base du réalisé 2022) et estimation 2024 : 126 000€.

Les recettes du syndicat se déclinent avec 3 financeurs : CCBD, CCBS et la CNR.

Les participations des 2 EPCI, si elles étaient pratiquement équivalentes en 2021 et 2022, subissent une hausse en 2023 (+ 7.44 %)

La CNR participe sur les dépenses de fonctionnement du syndicat. Estimation 2023 sur le prévisionnel de consommation des dépenses compte tenu de l'augmentation des charges d'électricité : 180 000 € (160 000€ pour 2024).

La convention CNR relative aux Missions d'Intérêt Général (MIG) est déclinée en 3 termes. Le terme 3 reste à percevoir sous condition d'un avenant à la convention. Inscription du terme 3 en 2024 (30 000 €).

Le financement de l'étude des ouvrages hydraulique et la situation financière du syndicat avec l'élaboration d'un schéma directeur est subventionnable. Les dossiers ont été déposés au LEADER 60 % du montant TTC : 21 067 € et au Département de l'Isère de 16 % du montant TTC : 5 618 €.

A l'issue de ces débats, le comité syndical, à l'unanimité, donne acte au Président, de la tenue du débat des orientations budgétaires.

INFORMATION :

Le prochain Conseil Syndical se tiendra le mardi 28 mars 2023 à 19 h pour le vote du budget.

Séance levée à : 20 heures 25

Approbation à la séance
du 28/03/2023.

le Président
Sylvain Granger



le secrétaire de séance
Joël Bardel

